

Initiatives ministérielles

donc qu'il y a un manque flagrant d'efficacité qui mérite d'être souligné.

Bien sûr, l'objectif en soi est louable, et nous l'appuyons, mais quelle est exactement son efficacité? Tout d'abord, ce ne sont pas tous les pays qui sont signataires ou qui sont membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale, donc, les terroristes pourront effectivement—et cela a déjà été souligné—toujours s'approvisionner dans des pays qui ne sont pas membres et qui ne marqueront pas leurs explosifs plastiques.

Nous avons posé une question à notre honorable collègue, prétendant que le Canada ne pouvait pas dire qui vendait effectivement des explosifs dans les cas des groupes terroristes. Nous soulignons que le gouvernement fédéral ne sait pas exactement, notre collègue vient de nous le souligner, qu'une partie est achetée sur le marché noir. On n'avait pas besoin de se le faire dire, on savait déjà que c'est effectivement le cas. Qu'une partie est faite à la main, on savait cela aussi. Mais qui vend ces produits aux terroristes qui s'approvisionnent sur le marché noir? Qui sont les gens du marché noir? On n'a pas de réponse là-dessus.

On sait que le Canada est, à beaucoup de points de vue, une passoire pour des objets qui entrent en contrebande, et je pense à la drogue en particulier. Il est bien connu que le Canada est en quelque sorte la porte d'entrée de l'Amérique du Nord pour la drogue et certainement pour une partie des armes. On sait que certains groupes s'approvisionnent actuellement à cette source et sont même, dans bien des cas, beaucoup plus armés que la police et même que l'armée canadienne.

• (1330)

On se demande exactement quelles sont les mesures qui seront prises dans ce projet de loi pour contrer ces effets-là. On a du mal, au Canada, à contrôler la contrebande d'alcool, la contrebande de tabac, de cigarettes. Donc, il est excessivement difficile d'imaginer qu'un projet de loi comme celui-ci, malgré tout le bon côté qu'il y a, pourra contrôler effectivement le trafic des explosifs.

On tient également à souligner que la production militaire en est complètement exemptée, ce que nous comprenons. Il est bien évident que les militaires ne rendront pas leurs armes détectables, ce qui serait aller contre le bon sens. Il n'en reste pas moins qu'il y a là source de fuites possibles.

On n'a qu'à penser aussi, c'est un autre bémol que l'on met puisqu'on est en plein dedans actuellement dans la région de Montréal, aux gangs de motards criminalisés. On voit les guerres qui existent actuellement, qui ont fait, depuis quelques mois, de nombreuses victimes, tant chez les motards que chez les simples civils, des victimes innocentes.

En passant, j'aimerais en profiter pour remercier de façon toute spéciale, un groupe d'individus, la Congrégation Oir Rachaim Tasher Yesheva, congrégation juive de Boisbriand, qui, lors d'un de ces incidents, s'est présentée immédiatement lors d'un accident et a porté secours à des blessés. Je pense que les valeurs de compassion et d'entraide que cette communauté a démontrées méritent d'être soulignées.

Toujours dans le cas de la guerre des gangs de motards criminalisés, je tiens également à souligner le travail de mon honora-

ble collègue, le député d'Hochelaga—Maisonneuve, qui a aidé, dans son comté, à mettre sur pied une pétition pour demander une loi antigang et qui a organisé, pour de nombreux députés de la région de Montréal, des rencontres avec les policiers de Montréal, dont M. Sangollo, l'adjoint au directeur de la police, M. Duchesneau, qui nous ont en quelque sorte donné un aperçu de ce que sont les groupes de motards criminalisés et ce qu'est exactement le crime organisé.

On nous a clairement fait entendre les besoins d'une loi antigang. Je pense qu'une loi antigang mériterait d'être sérieusement étudiée en cette Chambre. Je sais parfaitement bien que ce ne sera pas une loi facile puisqu'il faudra définir, dans une telle loi, ce que sont exactement les gangs de criminels.

Ce n'est pas chose facile à faire. Bien sûr, il faudra tenir compte de la Charte des droits et libertés de la personne, mais je pense que nous devons arriver un jour à avoir une formulation exacte, ou le plus exact possible, pour contrer l'effet réel de ces gangs. Quand je parle de ces gangs, je ne parle pas seulement des motards criminalisés, je parle de la mafia, des triades chinoises, de la yakuza japonaise et de la mafia russe qui est en train de se répandre actuellement, depuis le démantèlement de la Russie, dans tous les pays industrialisés, et spécialement au Canada.

Je pense que le projet de loi, tel qu'il est, mérite certainement d'être appuyé parce qu'il est un pas dans la bonne direction, mais je pense que c'est largement insuffisant, dans les circonstances, pour redonner aux Canadiens un sentiment de sécurité qu'ils ont peut-être perdu ou sont en train de perdre actuellement.

J'aimerais conclure en répétant quelques mots que mon collègue de Matapédia—Matane a dits lors de sa première intervention sur ce projet de loi, et je terminerai ainsi parce que je pense que ce sont des mots de sagesse. Mon collègue disait ceci: «Marquez les explosifs que vous fabriquez tant que vous voudrez, si vous ne prenez pas les véritables moyens pour combattre la violence, les gangs organisés et le terrorisme, vous donnez des coups d'épée dans l'eau.»

[Traduction]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour participer au débat de troisième lecture sur le projet de loi C-71, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

Je suis ravi d'informer la Chambre que mon parti appuie le projet de loi C-71. Je ne m'attarderai donc pas sur le sujet. C'est bon de voir le gouvernement présenter à la Chambre une mesure législative qui est nécessaire et que nous pouvons appuyer, car il arrive si souvent que les mesures législatives soient imparfaites.

J'ai une critique à formuler au sujet des travaux de la Chambre, et c'est que nous avons eu à étudier beaucoup de mesures législatives relativement sans importance. Bien que le projet de loi C-71 soit important, je suis certain que tous les députés auraient été prêts à l'adopter assez rapidement. Il n'a pas fait l'objet de beaucoup d'obstruction. Il me semble étrange que nous passions autant de temps sur ces projets de loi relativement sans conséquence lorsqu'il y a des questions à régler comme la dette nationale et le déficit. Il faut réformer le régime d'assurance-chômage. Il faut réformer le régime de soins de santé. Or, le gouvernement ne s'en préoccupe pas.